



Préavis municipal N°4/2015 Rénovation toiture et clocher de l'église de Thierrens, édifice classé au monument historique en note 1, d'importance nationale.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission pour le préavis n°4 s'est réunie le 21 avril 2015 à l'ancien collège de Thierrens en présence des municipaux Claire- Anne Gilliéron et Claude-Alain Cornu.

Le toit et le clocher de l'église de Thierrens nécessite une rénovation complète. En effet, les tuiles tombent et les chéneaux zingués sont percés. Quelques pièces de charpente sont à changer, notamment les pannes. Les derniers gros travaux de cet édifice, datant du milieu du XIIème siècle, ont été effectués en 1960.

Le montant des travaux selon des devis rentrés peut paraître élevé. Cependant, lors de rénovation d'édifice d'importance nationale, certaines contraintes sont à prendre en compte (exemple : obligation de mandater un architecte ou ferblanterie spécifique). Il faut relever qu'aucune subvention ne peut-être allouée pour ce genre de travaux.

Conclusion :

A vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- d'autoriser la municipalité à réaliser les travaux de réfection du toit et du clocher de l'église de Thierrens ;
- D'accorder pour ces travaux un crédit de sfr. 220'000.-- ;
- De financer ces travaux pour un montant de sfr. 220'000.-- par la trésorerie courante ;
- D'amortir la somme de sfr. 100'000.-- par un prélèvement sur le fond de réserve Thierrens église N°9282.3591 ;
- D'amortir la somme de sfr. 120'000.-- sur une période de 10 ans, à raison de sfr. 12'000.-- par an, la première fois lors de l'exercice 2016.

Thierrens, le 21 avril 2015

Claudia Zurkinden

Elke Hofstätter Pasche

Pierre Jatton

Jean-Michel Reist

Rapporteur : Enguerrand Piot

Le rapport doit être remis impérativement au plus tard 48h avant le conseil